

la **ligue** de
l'**enseignement**

Fédération des Œuvres Laïques 49

Accueils de loisirs Mûrs-Érigné

3 à 11 ans
de la maternelle au CM2

MERCREDIS et VACANCES



ANNÉE 2026 - 2027

Ville de
mûrs-Érigné

Les informations de la plaquette sont susceptibles d'évoluer durant l'année.



Une équipe

Une directrice d'ALSH : Marie DESCUBES

Une équipe d'animatrices et d'animateurs diplômés (BAFA) et en formation

Une équipe de restauration

Un lieu : L'école Bellevue

Un projet

- Développer l'autonomie en prenant en compte l'engagement et le choix de l'individu ou du groupe.
- S'approprier les mercredis et les vacances à travers la participation et la coopération.
- Favoriser la place du livre et du plaisir de la lecture pour faciliter l'ouverture d'esprit.
- Apprendre à vivre ensemble en prenant des initiatives, en faisant des choix et en respectant les autres pour devenir un citoyen responsable.



Communication

ToutMonAnnée.com

Toutmonannée.com est une application sécurisée qui nous permet de communiquer avec vous afin que vous puissiez voir ce qu'il se passe sur tous les temps de l'ALSH, grâce à des photos légendées. Chaque période a son propre code (vacances, mini-camps etc) : vous avez accès seulement aux informations où votre enfant est inscrit.

Il est possible d'accéder au contenu seulement avec les codes donnés par l'ALSH.

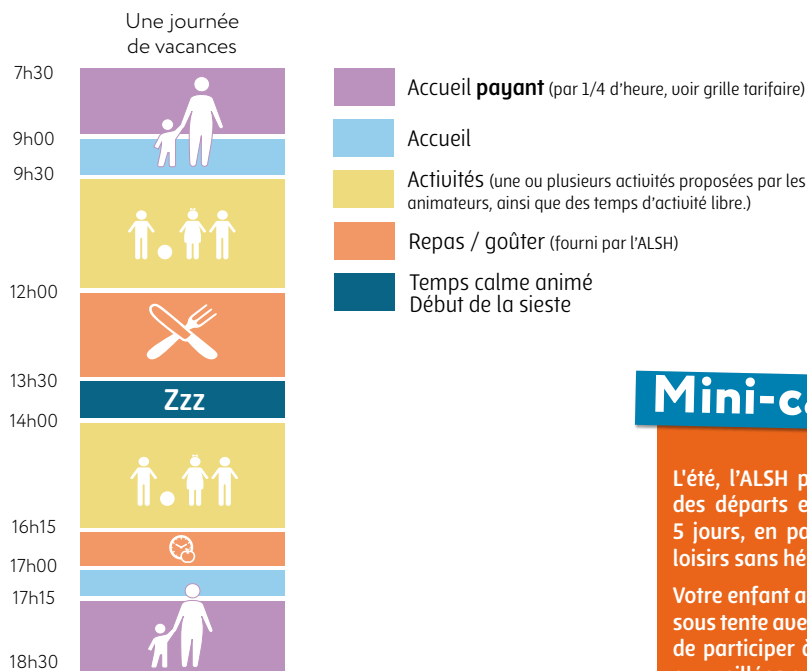
Lors de l'inscription, vous vous engagez à ne pas diffuser les photos.

Les périodes d'ouverture :

Vacances d'automne	Vacances de fin d'année	Vacances d'hiver	Vacances de printemps	Vacances d'été
du 19 au 30 octobre 2026	du 21 au 24 décembre 2026 Fermé du 25 au 31/12	Du 22 février au 5 mars 2027	Du 19 au 30 avril 2027	Du 5 au 31 juillet puis du 16 au 31 août 2027*
<i>Date butoir d'inscription, au plus tard avant le :</i>				
1 ^{er} octobre 2026	3 décembre 2026	4 février 2027	1 ^{er} avril 2027	17 juin 2027
<i>Date ouverture inscription commune</i>				
31 août 2026	2 novembre 2026	4 janvier 2027	1 ^{er} mars 2027	17 mai 2027
<i>Validation inscription hors-commune</i>				
24 septembre 2026	26 novembre 2026	28 janvier 2027	25 mars 2027	10 juin 2027

* date à confirmer

Avant la date butoir, les inscriptions sont libres en fonction des places disponibles.
L'accueil de loisirs sera fermé pendant les différents jours fériés et ponts.



Mini-camps été

L'été, l'ALSH propose à vos enfants des départs en mini-camps de 2 à 5 jours, en parallèle de l'accueil de loisirs sans hébergement.

Votre enfant aura le plaisir de dormir sous tente avec les copains / copines, de participer à la vie quotidienne et aux veillées proposées.

Plus d'informations vous seront communiquées au cours de l'année scolaire.

Mini-camps mutualisés avec les ALAE de Ste-Gemmes-sur-Loire et de la Possonnière.

À retenir

- Dossier d'inscription annuel obligatoire.
- Voir les modalités d'inscription et d'annulation page 10
- Goûter pris en charge.

Les mercredis de l'année scolaire 2026-2027



-  **Accueil payant** (par 1/4 d'heure, voir grille tarifaire)
-  **Accueil**
-  **Activités** (une ou plusieurs activités proposées par les animateurs, ainsi que des temps d'activité libre.)
-  **Repas / goûter** (fourni par l'ALSH)
-  **Temps calme animé**
Début de la sieste

Mercredi	
7h30	
9h00	
9h30	
11h45	
12h00	
13h30	
14h00	Zzz
	
16h15	
17h00	
17h15	
18h30	

Trousseau

- Gourde au nom de l'enfant
- En fonction de la saison : kway / casquette / crème solaire
- 3/5 ans : change, doudou (facultatif)

À retenir

- Dossier d'inscription annuel obligatoire
- **Voir les modalités d'inscription et d'annulation page 10**
- Goûter pris en charge.
- Sorties ponctuelles sans supplément.

Inscription toute l'année pour les familles de la commune.

Pour les familles hors commune : inscription toute l'année mais traitée par la direction 18 jours avant le mercredi concerné.

Tarifs mercredis et vacances

Mûrs-Erigné	QF < 600	QF de 601 à 850	QF de 851 à 999	QF de 1000 à 1299	QF de 1300 à 1599	QF de 1600 à 1999	QF de 2000 à 2399	QF > 2400
Demi-journée* sans repas	4,89 €	6,00 €	9,47 €	11,58 €	12,63 €	13,67 €	14,71 €	15,75 €
Demi-journée* ou journée avec repas	7,33 €	12,00 €	16,15 €	18,21 €	19,23 €	20,24 €	21,26 €	22,27 €
Accueil (1/4h)	0,26 €	0,32 €	0,37 €	0,42 €	0,47 €	0,54 €	0,59 €	0,65 €

* Demi journée uniquement les mercredis en dehors des vacances scolaires

Autres communes	QF < 600	QF de 601 à 850	QF de 851 à 999	QF de 1000 à 1299	QF de 1300 à 1599	QF de 1600 à 1999	QF de 2000 à 2399	QF > 2400
Demi-journée* sans repas	6,00 €	6,00 €	19,92 €	22,13 €	23,22 €	24,32 €	25,42 €	26,52 €
Demi-journée* ou journée avec repas	10,00 €	12,00 €	26,92 €	29,08 €	30,14 €	31,21 €	32,28 €	33,38 €
Accueil (1/4h)	0,41 €	0,51 €	0,59 €	0,67 €	0,75 €	0,83 €	0,92 €	1,00 €

* Demi journée uniquement les mercredis en dehors des vacances scolaires

Vous devez vous acquitter de la sommes de 7€ pour l'adhésion à l'association FOL49 - Ligue de l'enseignement (année scolaire)

Aides possibles :

- Des comités d'entreprises et des CCAS participent certaines fois, renseignez-vous.
- Des aides CAF, informez-vous.

Modalités de paiement

Les paiements sont effectués chaque mois lors de la réception de la facture*** :

- Prélèvement automatique pour des factures supérieures à 5€ à terme échu. Les frais bancaires vous seront facturés en cas de non-solvabilité de votre compte.
- Virement, chèque bancaire à l'ordre de la FOL 49, chèque vacances ANCV, espèce.

Un dossier d'inscription par année scolaire

Pour que votre enfant fréquente l'accueil de loisirs de Mûrs-Erigné, il est nécessaire de compléter un dossier d'inscription pour l'année scolaire :

1. Télécharger un dossier d'inscription sur le site internet FOL49 ou sur votre portail familles.

2. Documents à fournir :

Par famille :

- la fiche famille remplie et signée
- l'attestation de quotient familial de moins de 3 mois*
- le RIB et le mandat de prélèvement (si paiement par prélèvement)

Par enfant :

- la fiche sanitaire remplie et signée
- la photocopie des vaccins à jour au nom de l'enfant

Transmettre le dossier **complet en version papier** à l'accueil de loisirs.

3. Inscriptions via votre portail familles. Pour les nouvelles familles la direction vous transmettra votre identifiant et mot de passe après la saisie de votre dossier.

L'accueil d'un enfant est impossible à l'accueil de loisirs sans retour de son dossier d'inscription complet.

*** Vos justificatifs de quotients familiaux :**

CAF** : fournir le justificatif de QF de l'année 2026 à la rentrée scolaire, puis le QF de 2027 à partir du 1^{er} janvier, ou autoriser la FOL 49 à consulter votre QF sur le site de la CAF en cochant l'autorisation CDAP sur la fiche famille.

MSA : Fournir le justificatif de QF de l'année 2026 à la rentrée scolaire, puis le QF de 2027 à partir du 1^{er} janvier.

En cas d'absence du justificatif de quotient familial, la tarification maximale vous sera appliquée.

****** Si changement de situation familiale, nécessité de nous en informer pour mise à jour du QF. Pour les familles n'ayant pas de QF référencé, il vous sera demandé le dernier avis d'imposition ou de non-imposition délivré par les services fiscaux. Nous devons en garder une copie. Le QF (cnaf) sera alors calculé par le service comme suit :

$$\frac{(\text{Ressources annuelles imposables} - \text{Abattements sociaux}) / 12 + \text{Prestations familiales mensuelles}}{\text{Nombre de parts}}$$

Portail familles Delta enfance

Lien inscription portail familles et notice d'utilisation du portail familles : <http://www.fol49.org/lalique49/accueil-de-loisirs3-12ans/>

Suite à l'enregistrement du dossier d'inscription un identifiant et un mot de passe vous seront transmis par mail pour accéder à votre portail famille.

Modalités d'inscriptions et d'annulations via le portail familles

Réservations obligatoires*

Les réservations se font en ligne via le portail familles (voir page 6)

Les accueils du matin et du soir se font sans réservation, la facturation se fait à la présence.

Pour les mercredis

jusqu'à 8 jours avant

jusqu'au mardi minuit de la semaine qui précède le mercredi souhaité (exemple, pour le mercredi 16 septembre, avant le mercredi 9 septembre) vous pouvez :

- Inscrire votre ou vos enfants, l'inscription est immédiatement prise en compte si l'effectif maximum de la tranche d'âge n'est pas atteint. La case sera surlignée en vert.
- Faire une annulation prise en compte immédiatement **sans** facturation du mercredi concerné.

Jusqu'au lundi 9h

Jusqu'au lundi 9h précédent le mercredi souhaité vous pouvez :

- Faire une demande d'inscription qui sera validée par l'équipe de direction en fonction des places disponibles. La case sera surlignée en orange. Vous recevrez un mail automatique lorsque l'équipe de direction aura traité votre demande.
- Faire une demande d'annulation **avec** facturation.

Après le lundi 9h

Après le lundi 9h précédent le mercredi souhaité,

les inscriptions via le portail familles sont impossibles. Contacter la direction pour savoir si l'accueil de votre enfant est encore possible.

pour les vacances

jusqu'à 18 jours avant

Jusqu'à 18 jours avant le premier jour de la période de vacances et pour toute la période. Voir le calendrier des dates butoirs selon les périodes de vacances vous pouvez :

- Inscrire votre ou vos enfants, l'inscription est immédiatement prise en compte si l'effectif maximum de la tranche d'âge n'est pas atteint. La case sera surlignée en vert.
- Faire une annulation prise en compte immédiatement **sans** facturation.

Jusqu'à 2 jours

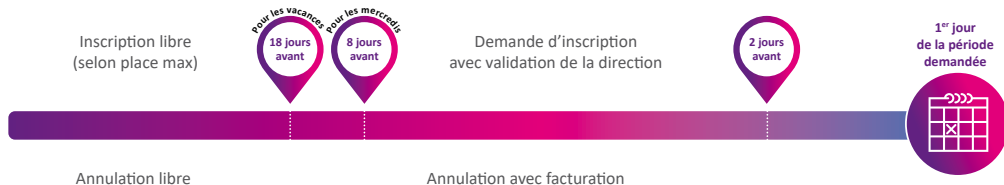
Jusqu'à 2 jours ouvrés avant la date souhaitée, vous pouvez :

- Faire une demande d'inscription qui sera validée par l'équipe de direction en fonction des places disponibles. La case sera surlignée en orange. Vous recevrez un mail automatique lorsque l'équipe de direction aura traité votre demande et la case changera de couleur en fonction de la réponse positive ou négative.

Après 2 jours

Après 2 jours précédant le jour souhaité,

les inscriptions via le portail familles sont impossibles. Contacter la direction pour savoir si l'accueil de votre enfant est encore possible.



* En cas de présence sans réservation préalable, une majoration forfaitaire supplémentaire de 5 € par enfant sera appliquée et ce, quel que soit le service (Mercredi, vacances), quelle que soit la tranche de QF. Sous réserve de place. La direction est tenue de faire respecter le taux d'encadrement réglementaire

Lieu d'accueil

Ecole Bellevue
3 rue Paul Jacquemin
49610 MURS-ERIGNE

Adresse administrative

ALSH Mûrs-Erigné
Centre Bouëssé-La Garenne / F.O.L.49
7 route de Nantes
49610 MURS-ERIGNE

Contact et coordonnées

Pour toute information, contactez :
L'accueil de loisirs : 06 51 52 49 06
alshmurserigne@fol49.org

périodes scolaires :

Lundi, mardi, vendredi : 9h - 16h

Mercredi : 9h-18h

Jeudi : 9h-12h

vacances scolaires :

Du Lundi au vendredi : 9h-12h / 13h-17h30

Pour toutes rencontres physiques, nous vous prions de bien vouloir prendre rendez-vous directement par téléphone

